

PUBLIÉ LE 10/09/2018 - MISE À JOUR LE 29/08/2023

PMS - Oxybutynin

Base publique du médicament

Spécialité(s) pharmaceutique(s)
PMS - Oxybutynin 1 mg/mL suspension buvable
Substance active
Chlorhydrate d'oxybutynine
Laboratoire
Pharmascience
AMM
Documents de référence dans le cadre de l'AMM
Indication(s) dans ce cadre
Documents de référence dans ce cadre
Suivi des patients

Titulaire (s)
Critères d'octroi
Indications
Code(s) CIP
Documents de référence
Lire aussi
Autres informations
Données d'inclusion
Résumé de rapport de synthèse périodique
Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

PMS - Oxybutynin 1 mg/mL suspension buvable

Critères d'octroi

- Trouble de la miction lié à une vessie neurogène
- Ou instabilité vésicale
- Ou Hyperhidrose dans le cadre d'une neuropathie
- En cas d'allergie au lactose (en alternative aux comprimés de Ditropan)

• Ou chez les patients qui ne peuvent pas avaler les comprimés

Autres informations

Posologie

• Chez l'adulte : 5 mg 2 à 3 fois par jour (max 3 fois par jour)

• Chez l'enfant : 5 mg 2 fois par jour

• RCP Canada - Site Gouvernement Canada

Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par <u>le formulaire dédié</u>